



REGLEMENT CHAMPIONNAT REGIONAL IDF U11 2022/2023

Sauf indication spécifiée ci-dessous, les championnats suivent les règlements édités par la FFRS pour la saison 2022/2023

1. Formule de la compétition

1.1. Le championnat IDF U11 se déroule en plateaux indépendants.

1.2. Jusqu'à 7 jours avant les plateaux les clubs peuvent indiquer par mail à la Commission Roller Hockey IDF :

- S'ils souhaitent faire participer une ou plusieurs équipes (cette confirmation de participation est **obligatoire**)
- S'ils souhaitent faire jouer des joueurs licenciés dans un autre club avec une de leurs équipes, que ce club soit inscrit ou non en championnat U11 IDF

1.3. Passé ce délai les équipes n'ayant pas confirmé leur présence sont **considérées comme absentes** et les plannings sont établis pour être envoyés au plus tard le mercredi précédant le plateau

1.3.1. Hors cas de force majeure, apprécié par la Commission Roller Hockey IDF, l'absence de confirmation ou le forfait moins de 7 jours avant la date du plateau entraîne une pénalité financière de niveau 1.

1.4. Le nombre minimum de joueurs par équipe est fixé à 4 et un gardien et il est recommandé qu'il soit égal à 6 et un gardien.

2. Heure et lieu des rencontres

2.1. Les matchs organisés par la ligue IDF ne pourront avoir lieu que dans un gymnase situé sur le territoire de l'IDF, quelle que soit le siège de l'association ou de l'entente participante.

2.2. Le coup d'envoi des rencontres doit être donné le samedi entre 13h00 et 20h00 ou le dimanche entre 9h00 et 18h00, sauf dérogation autorisée par la Commission Roller Hockey IDF.

2.3. Les dates possibles des matchs sont celles indiquées sur le calendrier régional fixé par la commission Roller Hockey IDF.

3. Format des matchs

3.1. Format du terrain

3.1.1. Les matchs se jouent à 3 contre 3 sur la largeur d'un terrain avec des cages similaires un même terrain.

3.1.1.1. Les cages doivent avoir une dimension minimale de 130cm de largeur et 100cm de hauteur et peuvent aller jusqu'au format standard des cages définis dans le Règlement Sportif Général – Dispositions particulières au Roller Hockey (11 juin 2022).

3.1.2. La séparation de la piste doit être matérialisée et continue.

3.2. Pénalités

3.2.1. Les fautes du Règlement Sportif Général – dispositions particulières au Roller Hockey (11 juin 2022) passibles de pénalités mineures sont à signaler aux joueurs fautifs et l'approche pédagogique est à privilégier.



3.2.1.1. En cas de faute de cette nature, l'arbitre arrête brièvement le jeu et la fait remarquer au joueur. Le palet est remis à l'équipe non fautive et l'équipe fautive doit retourner dans sa zone de défense et toucher sa cage avant de repartir.

3.2.1.2. Selon la dureté de l'action du joueur fautif et à l'appréciation de l'arbitre, le joueur fautif peut être exclu pour la durée restante de la rotation et n'est pas remplacé avant la rotation suivante.

3.2.2. En cas d'infractions similaires répétées, ou de fautes passibles d'une pénalité majeure, d'une pénalité de méconduite ou de méconduite pour le match, l'arbitre peut exclure un joueur pour la durée du match.

3.3. Temps de jeu

3.3.1. Le temps de jeu est décompté sans arrêts pour les deux terrains en même temps. Le temps de jeu est adapté selon le nombre de match joué par chaque équipe et est compris entre 10 et 20 minutes.

3.3.1.1. Le temps de jeu est défini pour chaque match par la Commission Roller Hockey IDF, selon les dispositions d'organisation de chaque plateau (horaires, disponibilité de la salle, nombre de d'équipes...)

3.3.2. Un arrêt de jeu simultané pour les deux terrains est effectué en cas de blessure d'un joueur.

3.4. Règles de jeu spécifiques

3.4.1. Le match se déroule avec des gardiens de but. Les règles relatives à la zone de but s'appliquent dans une zone fictive similaire à celle précisée dans le Règlement Sportif Général – dispositions particulières au Roller Hockey (11 juin 2022).

3.4.2. En cas de cage déplacée l'arbitre ou le gardien de but peut la remettre en place avec ou sans arrêt de jeu (selon la distance du jeu)

3.4.2.1. Aucun but ne peut être attribué dans une cage déplacée

3.4.2.2. En cas d'arrêt de jeu pour replacer la cage ou de but dans une cage déplacée, l'arbitre remet le palet en jeu en donnant la possession à l'équipe en défense. L'équipe en attaque doit retourner dans sa zone de défense.

3.4.2.3. En cas de but l'arbitre remet le palet en jeu en donnant la possession à l'équipe en défense. L'équipe en attaque doit retourner dans sa zone de défense.

3.4.3. En cas d'arrêt du gardien celui-ci (ou l'arbitre) remet le palet en jeu derrière sa cage et l'équipe en défense reprend la possession, l'équipe en attaque doit retourner dans sa zone de défense.

3.4.4. Une sonnerie toutes les minutes indique à chaque équipe qu'elle doit procéder à une rotation de joueurs.

3.4.5. A la sonnerie le porteur du palet le laisse immédiatement en place et les 3 joueurs de chaque équipe se dirigent vers leur banc. Les joueurs suivants peuvent entrer en jeu depuis l'emplacement de leur banc, immédiatement après la sonnerie.

3.4.5.1. Le fait d'interférer avec le jeu en revenant sur son banc est une faute et doit être traitée comme pénalité mineure selon les modalités de l'article 3.2.



3.4.5.2. Si une équipe comprend un nombre de joueurs qui n'est pas multiple de 3 et qu'une rotation amène certains joueurs à rester en jeu, ces joueurs doivent taper dans la main de leur officiel d'équipe sur le banc avant de repartir en jeu.

3.4.5.3. Un joueur peut quitter le terrain en dehors des sonneries prévues à cet effet ou d'un arrêt du temps pour blessure en cas de difficultés physiques manifestes.

3.4.6. Les participants doivent systématiquement diriger le jeu vers la cage de l'équipe adverse.

3.4.7. En cas de palet injouable l'arbitre remet en jeu un nouveau palet au plus proche de la zone de sortie du palet, à 1m au minimum des limites du terrain

4. Admissibilité des participants

4.1. Peuvent participer les joueuses et joueurs licenciés FFRS de la catégorie ou bénéficiant d'un surclassement.

5. Emargement des équipes et conditions relatives à la CCD

5.1. Les responsables des équipes présentes doivent **obligatoirement remplir et signer le formulaire d'emargement en Annexe 1 pour leur équipe**

5.2. Les équipes doivent présenter les licences des joueurs de leur effectif (quel que soit leur club d'origine des joueurs)

5.3. L'organisateur référent du plateau (encadrant de l'équipe locale, ou marqueur, ou autre officiel du club local) vérifie, signe et envoie par courriel à rhidf.u9u11u13@gmail.com la fiche d'emargement à la commission dans la semaine suivant le plateau.

5.4. Un club est considéré comme participant à un plateau s'il a complété son inscription en U11 IDF et s'il est représenté par au minimum 2 joueurs et un encadrant lors du plateau.

6. Arbitrage

6.1. Les modalités règlementaires de l'arbitrage des matchs U11 sont définies dans le règlement régional de l'arbitrage.

7. Attribution des lieux d'accueil

7.1. La commission sportive IDF de Roller Hockey attribuera après les inscriptions des clubs les lieux des différents plateaux selon les disponibilités indiquées lors de l'inscription.

7.2. Les clubs doivent accuser réception du planning et signaler dès la réception les éventuelles anomalies.

7.3. Passé la validation du planning. En cas d'impossibilité d'accueillir un plateau une pénalité financière de niveau 1 pourra être appliquée si celle-ci ne relève pas d'un cas de force majeure, ce caractère étant à l'appréciation de la Commission Roller Hockey IDF.

8. Forfait

8.1. Un club ou une équipe de plusieurs clubs, inscrite en championnat U11 IDF est considérée comme forfait lors d'un plateau si aucun joueur de l'équipe ne participe au plateau

8.2. Être forfait à plus de 2 reprises (à partir de 3) au cours d'une même saison entraîne un forfait de saison.

8.3. En cas de forfait de saison deux pénalités financières de niveau 1 sont imposées au club fautif.



ANNEXE 1 : EMARGEMENT DES EQUIPES U11 IDF

Date	Lieu	Nom du responsable du plateau
Arbitres		
Licence	NOM et Prénom	Signature Préciser si référent

Equipe (clubs représentés) :

Club principal :

Joueurs				Encadrants	
Licence	Nom et prénom	Licence	Nom et prénom	Licence	Nom et prénom
Signature					



Equipe (clubs représentés) :

Club principal :

Joueurs				Encadrants	
Licence	Nom et prénom	Licence	Nom et prénom	Licence	Nom et prénom
Signature					

Equipe (clubs représentés) :

Club principal :

Joueurs				Encadrants	
Licence	Nom et prénom	Licence	Nom et prénom	Licence	Nom et prénom
Signature					



Equipe (clubs représentés) :					
Club principal :					
Joueurs				Encadrants	
Licence	Nom et prénom	Licence	Nom et prénom	Licence	Nom et prénom
Signature					

Equipe (clubs représentés) :					
Club principal :					
Joueurs				Encadrants	
Licence	Nom et prénom	Licence	Nom et prénom	Licence	Nom et prénom
Signature					



Equipe (clubs représentés) :

Club principal :

Joueurs				Encadrants	
Licence	Nom et prénom	Licence	Nom et prénom	Licence	Nom et prénom
Signature					

Equipe (clubs représentés) :

Club principal :

Joueurs				Encadrants	
Licence	Nom et prénom	Licence	Nom et prénom	Licence	Nom et prénom
Signature					



Equipe (clubs représentés) :

Club principal :

Joueurs				Encadrants	
Licence	Nom et prénom	Licence	Nom et prénom	Licence	Nom et prénom
Signature					

Equipe (clubs représentés) :

Club principal :

Joueurs				Encadrants	
Licence	Nom et prénom	Licence	Nom et prénom	Licence	Nom et prénom
Signature					